

# Football, tennis et voile, le podium des sports les plus pratiqués en Bretagne

Insee Analyses Bretagne • n° 126 • Avril 2024



Avec plus de 600 000 licences sportives délivrées en 2022, la Bretagne est la première région sportive française relativement à sa population. Si elle demeure une terre de football, son exposition maritime influe sur la pratique sportive des Bretons. La voile et d'autres sports nautiques sont ainsi très implantés dans la région. Comme au niveau national, un licencié sur trois est une femme et le sport est très pratiqué chez les moins de 20 ans qui s'engagent en prenant des licences dans les 6 300 clubs sportifs de Bretagne. Un recul général de la pratique sportive a eu lieu dans la région comme en France avec la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires mises en place. En 2022, toutes les disciplines n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise.

## ► Encadré 1 - Une année 2024 sous le signe du sport

Dans 100 jours, le 26 juillet 2024, se tiendra la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'été en France. Les épreuves se dérouleront à Paris, ainsi que dans quelques autres villes de France, jusqu'au 11 août. Les Jeux Paralympiques de Paris se dérouleront ensuite du 28 août au 8 septembre. En amont, le relais de la flamme olympique à travers tout le pays, qui passera par la Bretagne début juin, mettra à l'honneur le sport, célébré avec cet événement international.

## La Bretagne, première région sportive

En 2022, 609 000 licences sportives sont délivrées en Bretagne dans les 6 300 clubs que compte la région ► **figure 1**, un nombre en légère hausse par rapport à 2017 (+0,5 % contre -1,8 % en France). Rapporté à sa population, la Bretagne est la première région sportive française avec 178 licences détenues pour 1 000 habitants en 2022, contre 157 au niveau national. Viennent ensuite la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire. Le sport est largement pratiqué dans les quatre départements bretons. Les Côtes-d'Armor se classent premier département sportif de la région et 10<sup>e</sup> département français avec 185 licences pour 1 000 habitants en 2022, détrônant l'Ille-et-Vilaine par rapport à 2017 (183 licences

pour 1 000 habitants en 2022). Le Morbihan se situe au niveau de la moyenne régionale (178 ‰) ; il est le département où le nombre de licences délivrées progresse le plus depuis 2017 (+1,8 %), les évolutions étant quasi stables dans les autres départements bretons. Vient ensuite le Finistère avec 169 licences pour 1 000 habitants en 2022.

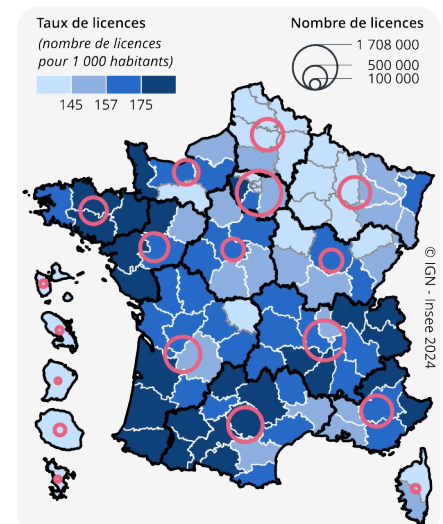
## Une licence sur quatre est délivrée par la fédération de football

Comme en France, le football est le sport le plus pratiqué dans la région en 2022 avec 147 100 licences délivrées en Bretagne ► **figure 2**, la présence de clubs de haut niveau dans chacun des départements de la région (Stade Brestois, En Avant Guingamp, FC Lorient et Stade Rennais) pouvant inciter à la pratique de ce sport. La fédération pèse davantage qu'en France en comptabilisant 24 % des licences sportives contre 20 % au niveau national. La pratique du football est homogène au sein de la région. Le **taux de licences** varie entre 42 ‰ dans le Finistère et le Morbihan et 47 ‰ dans les Côtes-d'Armor, alors qu'il s'établit à 31 ‰ au niveau national.

En dehors du football, d'autres fédérations rassemblent un grand nombre de licenciés : le tennis (43 200 licenciés), la voile (39 400), l'équitation (37 400) et le basketball (32 800). Ainsi, plus de trois licences sur

quatre proviennent d'une des quinze fédérations sportives rassemblant le plus de licenciés. Parmi ces quinze sports

## ► 1. Nombre de licences sportives par région et nombre de licences pour 1 000 habitants par département en 2022



**Lecture :** En 2022, 609 000 licences sportives sont délivrées en Bretagne et 185 licences pour 1 000 habitants sont enregistrées dans les Côtes-d'Armor.

**Champ :** Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF-échecs) agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021-2022 ou 2022.

**Sources :** Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier.

## Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'Injep

Les données mobilisées dans cette publication sont issues de travaux préparatoires réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le [service statistique ministériel \(SSM\)](#) responsable des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

majeurs, dix sont plus pratiqués dans la région qu'en France. À l'inverse, le tennis, le golf, le rugby, la natation et la pétanque sont moins répandus en Bretagne qu'au niveau national.

Entre 2017 et 2022, les trajectoires empruntées par ces fédérations sont différentes. En Bretagne, les licences progressent le plus en natation (+36 %), voile (+34 %) et rugby (+34 %). Inversement, elles diminuent le plus en handball (-25 %), judo (-18 %) et randonnée pédestre (-6 %).

En Bretagne comme en France, un club affilié à une fédération compte en moyenne 96 licenciés. Dans la région, seuls cinq sports parmi les quinze principaux rassemblent en moyenne plus de licenciés par club qu'au niveau national dans leur fédération : l'athlétisme, le cyclisme, l'équitation, la pétanque et la randonnée pédestre. De ces cinq sports, l'athlétisme est celui dans lequel le nombre moyen de licenciés par club est le plus élevé (126). À l'inverse, parmi les dix autres sports principaux dans la région, le golf, la natation et le tennis ont des clubs avec un effectif moyen notablement inférieur à celui observé en France (entre 33 et 65 licenciés de moins par club en moyenne).

### La Bretagne tournée vers la mer, jusque dans le sport

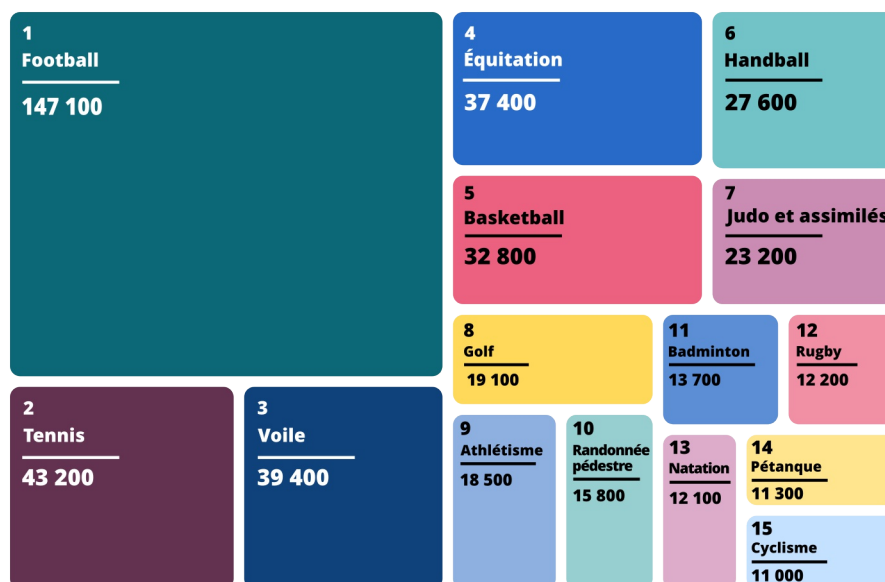
Avec ses 39 400 licences délivrées en 2022, la voile se place au troisième rang des disciplines les plus pratiquées dans la région, alors qu'elle n'atteint que la 12<sup>e</sup> position au niveau national. La fédération de voile est en plein essor, notamment depuis 2021. Elle masque ainsi le recul, parfois marqué depuis 2017 dans la région, des autres activités de navigation, comme le char à voile, l'aviron, le canoë-kayak, le surf ou le ski nautique.

Les licenciés de voile sont très présents dans les Côtes-d'Armor (16 licences pour 1 000 habitants), premier département français pour ce sport devant la Charente-Maritime (15 ‰) et le Morbihan (14 ‰). Rapporté à leur nombre d'habitants, le Finistère (10 ‰) et l'Ille-et-Vilaine (8 ‰) recensent également nettement plus de licenciés de voile qu'au niveau national (4 ‰).

Avec 14 600 licenciées, la voile est aussi la deuxième discipline qui compte le plus de femmes dans la région, derrière l'équitation et devant le football, et la troisième qui compte le plus d'hommes, derrière le football et le tennis. La navigation concerne les jeunes voire les très jeunes : la moitié des licenciés de voile ont moins de 12 ans, contre 14 ans dans l'équitation, 16 ans dans le tennis ou 18 ans dans le football, et 1 200 licences de voile ont été délivrées à des enfants de 0 à 4 ans, soit le deuxième plus gros effectif régional pour cette classe d'âge derrière le judo (1 400).

La voile est aussi le sport le plus spécifique à la Bretagne en 2022. Le nombre de licences pour 1 000 habitants est 3,0 fois plus élevé dans la région qu'en France ► **figure 3**. Les côtes bretonnes représentant plus d'un tiers du littoral français métropolitain, les deux autres fédérations olympiques les plus spécifiques à la Bretagne font partie de la

## ► 2. Les 15 principales fédérations sportives en Bretagne et leur nombre de licenciés en 2022



**Lecture** : La fédération de football est la première fédération sportive en Bretagne et compte 147 100 licenciés en 2022.  
**Champ** : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs) agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021-2022 ou 2022.  
**Source** : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports.

## ► 3. Indices de spécificité des fédérations olympiques les plus spécifiques à la Bretagne en 2022

	Bretagne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Voile	3,0	4,2	2,7	2,2	3,6
Canoë-kayak	2,6	2,6	2,5	2,4	3,0
Surf	2,2	2,0	3,4	0,6	3,2
Roller-skateboard	2,1	2,7	2,5	1,5	2,0
Cyclisme	2,0	2,9	1,6	1,6	2,3
Badminton	1,5	1,4	0,8	2,4	1,4
Football	1,4	1,5	1,3	1,4	1,3

**Lecture** : En 2022, le nombre de licences de voile pour 1 000 habitants est 3,0 fois plus élevé en Bretagne qu'en France.  
**Champ** : Fédérations sportives unisports olympiques agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021-2022 ou 2022.  
**Sources** : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier.

famille des sports nautiques. Le nombre de licences pour 1 000 habitants est 2,6 fois plus élevé pour le canoë-kayak dans la région qu'en France et 2,2 fois pour le surf.

Deux autres fédérations olympiques se distinguent, de sports terrestres cette fois-ci, avec un **indice de spécificité** d'au moins 2,0 : le roller-skateboard et le cyclisme. Viennent ensuite le badminton et le football. Les licenciés de ces différentes disciplines ont également des profils différents en Bretagne par rapport à la France : ils sont plus jeunes en badminton et en surf, plus âgés en canoë-kayak et en football. La fédération de cyclisme est très peu féminisée dans la région (10 % de femmes), encore moins que dans le pays (12 %). À l'inverse, la part de femmes est nettement plus élevée dans celle du roller-skateboard, en Bretagne (57 %) plus encore qu'en France (52 %).

Les principales fédérations olympiques d'été présentant dans la région le moins de spécificité sont le taekwondo, la natation et le tir. L'âge médian des licenciés y est plus élevé qu'au niveau national, en particulier en taekwondo et en natation (respectivement 18 ans et

15 ans en Bretagne, contre 11 ans en France).

Parmi les fédérations non-olympiques, celle du sauvetage-secourisme est particulièrement spécifique à la région (indice de 2,3), notamment en Ille-et-Vilaine (indice de 3,6), confirmant l'inclination régionale pour les sports d'eau.

### Un licencié sur trois est une femme

En 2022, un tiers des licenciés d'une fédération sont des femmes, en Bretagne comme en France. Cette proportion a augmenté de 1,6 point dans la région depuis 2017, un rythme semblable au niveau national. Les femmes sont un peu plus présentes dans les Côtes-d'Armor (35 %) que dans les autres départements bretons (entre 31 et 33 %).

Parmi les sports les plus pratiqués, l'équitation se distingue comme étant une discipline très féminine : 85 % de ses licenciés sont des femmes, en Bretagne comme en France. À l'inverse, elles ne représentent que 9 % des licenciés bretons de football (10 % au niveau national).

Dans d'autres fédérations, la Bretagne se caractérise par une féminisation plus marquée qu'en France : le basketball compte 40 % de femmes et le handball 42 %, soit respectivement 6 et 4 points de plus qu'au niveau national.

La féminisation d'une discipline peut résulter de deux facteurs pouvant se combiner : une hausse du nombre de femmes ou une baisse du nombre d'hommes. Elle peut aussi être le produit de baisses d'effectifs pour les deux sexes mais avec une baisse relative plus forte pour les hommes, ou inversement d'une augmentation de licenciés femmes et hommes avec une hausse relative moins forte pour les hommes.

Depuis 2017, les femmes sont plus présentes au sein de plus de la moitié des fédérations olympiques d'été ► **figure 4**. Pour certaines de ces fédérations, la féminisation s'inscrit dans un contexte de forte croissance du nombre de licenciés (natation, rugby, voile, montagne-escalade et triathlon). Pour d'autres, la hausse de la part des femmes licenciées résulte davantage d'un retrait des hommes (football, judo, gymnastique, taekwondo et surf). À l'inverse, la fédération du roller-skateboard, l'une des cinq fédérations olympiques d'été à compter plus de femmes que d'hommes, a perdu 1 200 licenciés entre 2017 et 2022, dont une majorité de femmes.

### Les jeunes bretons sont plus souvent licenciés d'une fédération sportive

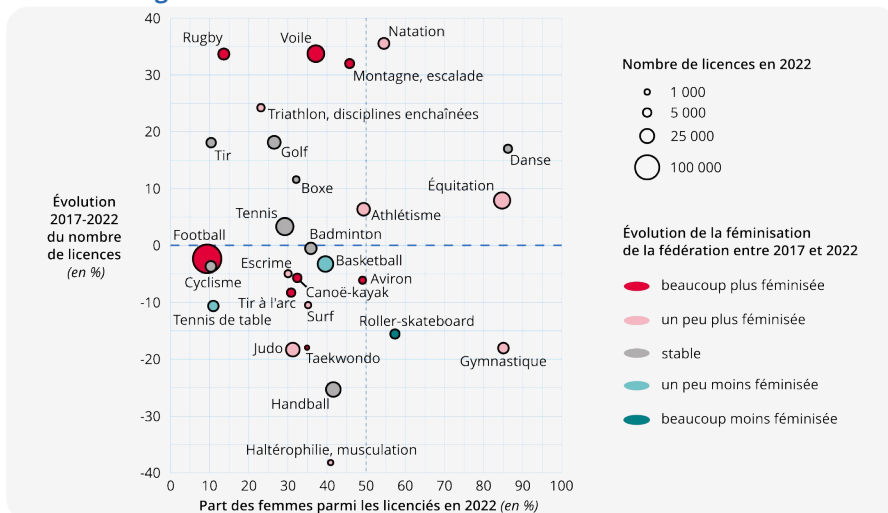
En Bretagne comme en France, les jeunes pratiquent plus souvent du sport : les moins de 20 ans représentent plus d'un licencié sur deux et à peine plus d'un licencié sur dix est âgé de 60 ans ou plus.

Dans la région, la pratique sportive au sein d'une fédération est plus élevée qu'ailleurs. C'est particulièrement vrai chez les plus jeunes puisque 405 licences ont été délivrées pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, soit 68 de plus qu'au niveau national. Cet écart est plus marqué pour les 10-14 ans. Ainsi, 734 licences pour 1 000 garçons, et 480 pour 1 000 filles de cette tranche d'âge ont été délivrées en 2022, respectivement 125 et 102 de plus qu'en France ► **figure 5**. À l'inverse, les 0-4 ans et les 75 ans ou plus sont légèrement plus licenciés en France que dans la région.

Dans la tranche d'âge des collégiens, la part de licenciés est supérieure à celle des écoliers du primaire en Bretagne, alors qu'elle est sensiblement équivalente en France dans ces deux classes d'âge. En revanche, aux âges de la scolarité au lycée, la part de licenciés est nettement plus faible que chez les collégiens. Le niveau de pratique reste toutefois bien supérieur à ce qui est observé au niveau national. Un deuxième décrochage massif caractérise la tranche d'âge correspondant en général aux années post-baccalauréat, en particulier chez les femmes.

Un léger regain pour le sport s'observe en fin de vie active. En Bretagne comme en France, la randonnée pédestre, pour laquelle l'âge médian des licenciés est de 68 ans, est par exemple beaucoup pratiquée.

### ► 4. Évolution du nombre de licences entre 2017 et 2022 et part de femmes licenciées en 2022 au sein des principales fédérations olympiques d'été en Bretagne



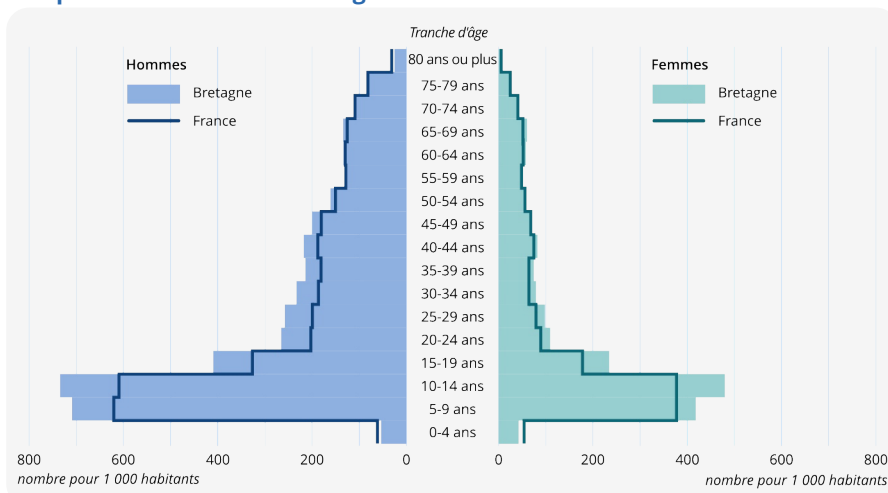
**Note :** Une fédération est dite un peu plus (moins) féminisée ou beaucoup plus (moins) féminisée si la part de femmes licenciées dans la fédération a augmenté (baissé) respectivement de 1 à moins de 3 points ou de 3 points ou plus entre 2017 et 2022.

**Lecture :** Au sein de la fédération de natation, le nombre de licences a augmenté de 36 % entre 2017 et 2022 et la part de femmes est de 55 % en 2022. Cette fédération est un peu plus féminisée en 2022 qu'en 2017.

**Champ :** Fédérations sportives unisports olympiques de 500 licenciés ou plus (hors FF hockey, lutte, pentathlon moderne et volley-ball) agréées par le ministère chargé des Sports pour les saisons 2021-2022 ou 2022 et 2016-2017 ou 2017.

**Source :** Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports.

### ► 5. Nombre de licences sportives pour 1 000 habitants par tranche d'âge et par sexe en 2022 en Bretagne et en France

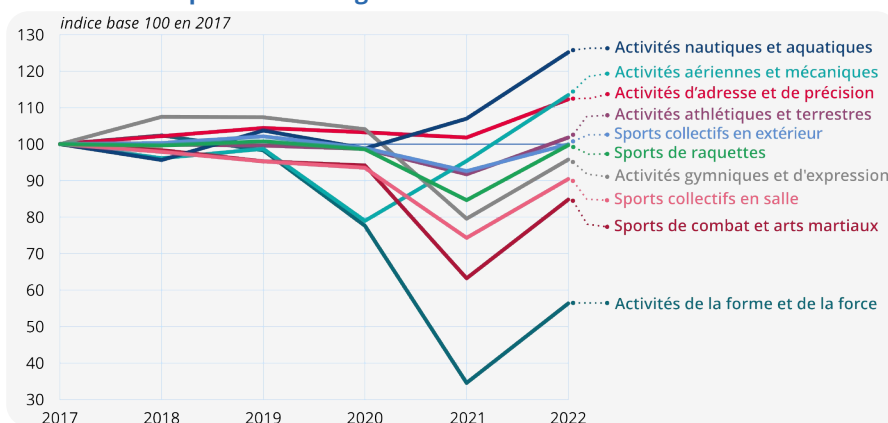


**Lecture :** En 2022, 734 licences sont délivrées pour 1 000 hommes de 10 à 14 ans en Bretagne, contre 609 en France.

**Champ :** Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs) agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021-2022 ou 2022.

**Sources :** Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier.

### ► 6. Évolution annuelle du nombre de licences entre 2017 et 2022 selon la famille de sports en Bretagne



**Lecture :** En 2022, le nombre de licences dans la famille des sports nautiques et aquatiques a augmenté de 25 % par rapport à 2017.

**Champ :** Fédérations sportives unisports olympiques agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021-2022 ou 2022.

**Source :** Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports.

## La saison 2020-2021, une période particulière pour le monde sportif

La pratique du sport a fortement diminué dans de nombreuses familles de sports en 2021 (ou saison 2020-2021), principalement en lien avec les mesures sanitaires mises en place pour faire face à la pandémie de Covid-19. Le taux de licences pour 1 000 habitants est passé de 182 en 2019 à 158 en 2021, soit une baisse de 24 points après une quasi-stabilité entre 2017 et 2019 (-1 point).

L'année 2022 (ou saison 2021-2022), avec un taux de licences de 178, marque le retour vers la pratique sportive licenciée. Toutefois, les différentes familles de sports ne sont pas toutes concernées ► [figure 6](#).

La plupart des sports d'intérieur, davantage contraints lors de la crise sanitaire, n'ont pas retrouvé leur nombre de licenciés d'avant-Covid, même s'ils ont connu de forts rebonds depuis. Certains sports comme les sports collectifs en salle ou les sports de combat et d'arts

martiaux, déjà en léger recul avant la crise sanitaire, s'étaient encore plus repliés en 2021, en Bretagne comme en France. Pour d'autres, les sports gymniques et d'expression, la dynamique des années précédentes avait pris fin avec l'arrivée du Covid-19.

A contrario, les sports d'extérieur, notamment les sports collectifs de grands terrains, moins affectés par les mesures sanitaires mises en place lors de la pandémie, ont retrouvé un niveau de pratique équivalent en 2022.

Certaines familles de sports, en particulier les activités aériennes et mécaniques, essentiellement de plein air, ne semblent pas avoir été affectées par la crise sanitaire. En perte de vitesse jusqu'en 2020, ces sports, principalement le motocyclisme et le sport automobile, ont fortement progressé en 2021 et 2022. En Bretagne, d'autres sports pratiqués principalement en extérieur ont été peu touchés lors de l'année 2021, à l'inverse de leur pratique dans l'ensemble du pays. Il s'agit des sports nautiques et aquatiques, ou encore des sports d'adresse et de précision. Pour ces familles sportives, le nombre de licenciés s'est accru en 2022, particulièrement en Bretagne. ●

Simon Bertin, Emmanuel Granier (Insee)

### ► Encadré 2 - 83 % des Bretons déclarent pratiquer une activité sportive en 2020

Le sport se pratique également en dehors du cadre des fédérations sportives. Ainsi, en 2020, 83 % des Bretons de 15 ans ou plus déclarent pratiquer une activité physique ou sportive, dont 71 % de façon régulière (au moins une séance par semaine en moyenne) et 12 % occasionnellement (moins d'une séance par semaine), d'après l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives ► [sources](#). En France, 80 % de la population pratique l'exercice physique (dont 65 % régulièrement et 15 % occasionnellement). La Bretagne figure ainsi au premier rang des régions françaises pour la pratique sportive, encadrée ou non.

En matière de multiples critères comme le sexe, l'âge, le diplôme, la catégorie socioprofessionnelle, la situation d'emploi, la situation familiale ou encore le lieu d'habitation, les caractéristiques des personnes pratiquant le sport peuvent différer d'une région française à une autre. En Bretagne, les employés et les ouvriers ou encore les personnes de 50 ans ou plus pratiquent en moyenne nettement plus le sport qu'en France (respectivement +12 points, +11 points et +10 points par rapport à la moyenne nationale). À l'inverse, les agriculteurs, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise pratiquent en Bretagne beaucoup moins le sport qu'ailleurs (-22 points par rapport à la moyenne nationale), de même, dans une moindre mesure, que les personnes âgées de 15 à 29 ans (-4 points).

### ► Définitions

Le **taux de licences** sur un territoire correspond au nombre de licences sportives pour 1 000 habitants de ce territoire.

L'**indice de spécificité** pour une fédération sportive correspond au rapport entre le taux de licences régional et le taux de licences national. Un indice de spécificité supérieur à 1 signifie que la fédération est plus représentée dans la région qu'en France ; inversement, s'il est inférieur à 1, c'est que la fédération est moins représentée dans la région qu'au niveau national.

### ► Sources

Chaque année depuis 1949, le **recensement annuel des licences** est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports (119 en 2022) afin d'enregistrer les évolutions de la pratique sportive encadrée.

Au sens du recensement des licences, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation, donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes périodes, des autres titres de participation et de la simple adhésion à un club sportif. Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés.

L'étude porte sur 89 fédérations, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et Fédération française des échecs.

Le statut de fédération olympique se réfère à celui en date du recensement de 2022, qui correspond au statut olympique à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ; 35 fédérations bénéficient de ce statut (32 fédérations olympiques d'été et 3 fédérations olympiques d'hiver).

Une erreur a été détectée sur les données de 2019 à 2022 de la Fédération française de volley-ball ; elle est en cours de correction par l'Injep. Les données corrigées n'ont pas pu être intégrées à cette publication, de sorte que les résultats pour la fédération de volley ne sont pas commentés. L'erreur sur le nombre total de licences délivrées dans la région est néanmoins estimée à moins de 1 %.

L'**enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives** (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Injep et la Direction des Sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus. La définition de la pratique d'activité physique ou sportive (APS) est volontairement très large, la question étant posée ainsi : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous fait, même occasionnellement y compris pendant vos vacances, des activités physiques et sportives (APS) en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive à l'école ? ». Elle est suivie du recueil détaillé des activités pratiquées (530 recensées au total) et des modalités de pratiques, ce qui permet de reconstruire *a posteriori* des catégories de sportifs. Pour en savoir plus : <https://injep.fr/donnee/enpps/>.

Une personne a une pratique dite régulière lorsqu'elle déclare avoir réalisé au moins 52 séances d'APS au cours des douze derniers mois, soit au minimum une séance par semaine en moyenne. La pratique est dite occasionnelle si une personne déclare avoir effectué sur la période au moins une séance d'APS et moins de 52. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes. De même, les activités de balade, relaxation, baignade et échecs sont exclues du champ.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Pour en savoir plus

- Brunet L., Jollivet J., Levasseur S. (Insee), Anne C., Casteran-Sacreste B., Mauroux A. (Injep), « [Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024](#) », Insee Première n° 1992, avril 2024.
- Lombardo P., Mauroux A., (Injep), Müller J. (Credoc), « [Les pratiques sportives en France en 2023](#) », Injep - Fiches repères n° 2023/09, décembre 2023.
- Anne C. (Injep), « [Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022](#) », Injep - Fiches Repères n° 2023/05, septembre 2023.
- Didier M., Raffin V. (Injep-Medes), Lefèvre B. (Université Claude Bernard-Lyon 1), « [Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2022, novembre 2022.
- Bovi H., Cros L., Maillochon A. (Insee), « [Trajectoires d'emploi des éducateurs sportifs salariés en France : des profils variés pour des parcours diversifiés](#) », Insee Analyses Bretagne n° 110, juin 2022.

